Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20200302-43b-2020-DE
Date de télétransmission : 09/03/2020
Date de réception préfecture : 09/03/2020

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL **Séance du 2 mars 2020**
A BELIN-BELIET (33) **Délibération n° 43 b**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt, le 2 mars à 17h00, le Comité syndical s'est réuni à BELIN-BELIET (33) conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. LAGRAVE Renaud**.

Étaient Présents : M. LAGRAVE Renaud portant pouvoirs de Mme HARRIBEY Laurence et de M. TOUZEAU Jean, **Mme LAMARQUE Gisèle** portant pouvoir de Mme BARAT Geneviève, **Mme NADAU Marie-Françoise** portant pouvoir de M. DUDON Alain, **M. THIERRY Nicolas, M. GILLÉ Hervé, Mme PIQUEMAL Sophie, Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, **M. BAUDY Serge** portant pouvoirs de M. DERVILLÉ Luc et de M. LAFON Bruno, **M. PEDEUBOY Jean-Louis, Mme CORMIER Claudine, M. DEDIEU Vincent** portant pouvoir de M. DUPIOL Guy, **M. DUNOGUES Yves** portant de Mme TAPIN Martine, **M. GLEYZE Jean-Luc, M. ICHARD Vincent, M. PAIN Cédric** portant pouvoirs de M. DELUGA Frédéric et de Mme LE YONDRE Nathalie, **M. SORE Serge** portant pouvoir de Monsieur SARTRE Philippe.
Absents excusés (pouvoirs) : Mme BARAT Geneviève ayant donné pouvoir à Mme LAMARQUE Gisèle, Mme HARRIBEY Laurence ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. TOUZEAU Jean ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DUDON Alain ayant donné pouvoir à Mme NADAU Marie-Françoise, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à M. PAIN Cédric, M. DERVILLÉ Luc ayant donné pouvoir à M. BAUDY Serge, M. DUPIOL Guy ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. SARTRE Philippe ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. LAFON Bruno ayant donné pouvoir à M. BAUDY Serge, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. PAIN Cédric, Mme TAPIN Martine ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves.
Absents : M. TAUZIN Arnaud (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. ROUFFIAT Bruno (excusé), M. LASSALLE Jean-Claude (excusé), Mme LEMONNIER Marie-Christine (excusée), Mme BRUN Yveline, Mme NAYACH Laure, Mme VEILLARD Carole.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES :

Recrutement des emplois contractuels

Assistant RH (catégorie B)

Assistant RH (catégorie B)

Par délibération du 16/6/2016, il a été décidé suite à la mutation et la disponibilité des agents titulaires du service finances et des ressources humaines de la maison du parc, de procéder au recrutement d'un agent contractuel de remplacement du titulaire momentanément indisponible sur les fonctions d'assistant en ressources humaines.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **DE MODIFIER** les conditions de recrutement de cet agent contractuel à temps complet et pourvoir ce poste vacant par recours à l'article 3-3-2 de la loi modifiée du n° 84-53 du 26/01/1984 afin de stabiliser cet emploi. Pour répondre aux conditions du décret précité, il sera fait publicité de cet emploi.
- **D'AUTORISER le Président** à signer tous les actes et documents afférents.

La rémunération de cet agent se fait en référence à la grille indiciaire de cet emploi de catégorie B (rédacteur ou rédacteur principal).

Descriptif contrat :
- Emploi de catégorie : B
- Conditions de rémunération : dans la grille indiciaire des agents de catégorie B
- Durée du contrat : 3 ans renouvelables

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 3 mars 2020.

Renaud LAGRAVE
Président du Syndicat Mixte
Vice-président de la Région Nouvelle-Aquitaine